

Prénom : ..... Date : .....

Voici le calendrier des travaux agricoles appelé Rustican.



Lis les textes suivants et trouve les vignettes du Rustican correspondantes (indique le numéro de la vignette) :

1- Les vilains doivent à la Saint-Jean, les prés faucher, puis rassembler, appareiller et tasser le foin au milieu. Ils doivent ensuite les porter au manoir, où les métayer les engrangeront.

*D'après un conte normand du XIII<sup>e</sup> siècle.*

Vignette n° .....

2- Après ils doivent curer le canal. Chacun y va enlever le fumier et le purin. Et vient alors le mois d'août. Ils doivent faucher les blés, les rassembler, les appareiller et les entasser au milieu du champ. Ils doivent les porter à la grange ; ils exécutent ce service dès l'enfance.

*D'après un conte normand du XIII<sup>e</sup> siècle.*

Vignette n° .....

Les enfants des paysans peuvent-ils effectuer ces travaux ?

Entoure la bonne case.      Oui      Non

Recopie la phrase du texte qui justifie la réponse : .....

.....

3- Et après vient la Saint-Denis (le 9 octobre), où les vilains sont étonnés qu'il fallait payer le cens. Après ils doivent faire la corvée. Quand ils auront labouré la terre, ils vont chercher le blé au grenier et ils doivent encore semer et herser.

*D'après un conte normand du XIII<sup>e</sup> siècle*

Vignette n° .....

Quel impôt devait en plus payer le paysans au seigneur ? .....

Le seigneur propriétaire exige des paysans des journées de travail sur ses terres. Comment s'appelle ce service ? .....

Est-ce-que le paysan est payé pour ce travail ? Entoure la bonne réponse    oui        non

---

3- Et après vient la Saint-Denis (le 9 octobre), où les vilains sont étonnés qu'il fallait payer le cens. Après ils doivent faire la corvée. Quand ils auront labouré la terre, ils vont chercher le blé au grenier et ils doivent encore semer et herser.

*D'après un conte normand du XIII<sup>e</sup> siècle*

Vignette n° .....

Quel impôt devait en plus payer le paysans au seigneur ? .....

Le seigneur propriétaire exige des paysans des journées de travail sur ses terres. Comment s'appelle ce service ? .....

Est-ce-que le paysan est payé pour ce travail ? Entoure la bonne réponse    oui        non